

2023

RAPPORT d'orientations budgétaires

HONFLEUR





Chaque année, le débat d’orientations budgétaires nous permet de fixer les grandes priorités de l’exercice à venir, tout en vérifiant notre vitalité financière et en procédant à une analyse rétrospective et prospective. Toutefois, nos enjeux locaux s’inscrivent dans un environnement économique international, un contexte législatif national, qu’il convient donc d’appréhender pour fixer notre trajectoire budgétaire.

I – Contexte international et national

1.1 : un contexte économique marqué par l’inflation

Ralentissement de la croissance sur un fond d’inflation record, avec des sommets inédits depuis 40 ans

Dans le monde entier, l’inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l’année. L’inflation, résultant en grande partie de l’envolée des cours des matières premières notamment énergétiques, les banques centrales visent, via ces durcissements, à rééquilibrer l’offre et la demande, en affaiblissant la demande. Jusqu’ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l’emploi, boucliers énergétiques...) ont permis d’amortir l’impact de la remontée des taux sur la consommation et l’investissement de sorte que l’économie mondiale a ralenti progressivement.

En zone Euro, le produit intérieur brut (PIB) a ainsi ralenti à +0,3 % au T3 après +0,8 % au T2. Du fait de sa proximité géographique avec l’Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l’Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l’inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s’infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l’énergie. Au Royaume-Uni, l’inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s’ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l’inflation s’est infléchie en juillet, refluant de 9,1 % en juin à 6,5 % en décembre.



Conjugué à un environnement macro-financier mondial incertain, le durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale a participé à la forte appréciation du dollar américain en 2022. Enfin, la Chine termine l’année avec l’abandon de sa stratégie « zéro covid ». D’autant qu’après un T2 moribond, le rebond de croissance enregistré au T3 (3,6%) reposait sur des bases fragiles, avec notamment un marché immobilier en grande difficulté.

Du fait de sa proximité géographique avec l’Ukraine, l’Europe est la zone la plus impactée par les répercussions économiques

La zone Euro a été et demeure la région la plus exposée aux réactions économiques du conflit en Ukraine, et notamment aux importantes difficultés d’approvisionnement énergétique. L’Union Européenne y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d’énergie, ce qui, à court terme, n’a pu se faire que de façon limitée et particulièrement coûteuse. Confrontée à l’envolée de l’inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, l’activité économique de la zone Euro a ralenti de 0,8% au 2^{ème} Trimestre à 0,3% au 3^{ème} Trimestre.

Depuis, l’évolution des indicateurs avancés fin 2022 confirme la tendance de ralentissement de l’activité. Jugeant durable la hausse de l’inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la Banque Centrale Européenne (BCE) a débuté la remontée de ses taux en juillet avec une première hausse de 50 points de base suivie de deux hausses en septembre et octobre et une quatrième hausse en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s’établissaient ainsi dans la fourchette de 2% à 2,75%. Comparée aux prévisions formulées fin 2021, l’activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévue, en raison de la guerre et de la crise énergétique qui en a découlé. Après un recul de 0,2% au 1^{er} Trimestre, l’activité économique a rebondi à 0,5% au 2^{ème} Trimestre avant de ralentir au 3^{ème} Trimestre à 0,2%. En moyenne, l’inflation française a été de 5,2% en 2022, après 1,6% en 2021.



1.2 : un contexte législatif national avec des mesures nouvelles pour tenter de faire face aux enjeux inflationnistes et climatiques

La loi de finances publiée au JO le 31 décembre 2022 comprend un ensemble de mesures impactant les collectivités locales afin de maîtriser l’inflation, de préserver l’initiative économique, mais également de lutter contre le dérèglement climatique.

On peut ainsi relever les mesures significatives suivantes :

REVALORISATION DES BASES LOCATIVES : la revalorisation des valeurs locatives décidée par l’Etat pour 2023 sera de 7,1% compte tenu de l’inflation.

UN NIVEAU DE DGF PREVU EN AUGMENTATION : 26,9 Mds € sachant qu’en réalité la DGF n’augmente que de 0,5% sur le plan national, avec des traductions locales disparates.

UNE BAISSSE DE LA DSIL (dotation de soutien à l’investissement local), toutefois, une majoration sera possible pour les opérations d’investissement favorisant la transition énergétique.

LE FONDS D’ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES OU FONDS VERT : le gouvernement a annoncé fin août 2022 la création d’un fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires. Ce fonds doté de 2Mds euros pour 2023 vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de performance environnementale (modernisation de l’éclairage public, rénovation des bâtiments publics, valorisation des biodéchets), adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation), amélioration du cadre de vie (friches...).

Il s’agit d’un signal fort, d’un instrument fongible, souple, accompagné de mesures d’ingénierie et cumulables avec la DSIL.

MODIFICATION DE LA REPARTITION DES FONDS DE PEREQUATION qui correspond, d’une part, à un mécanisme de redistribution des ressources entre collectivités créé en 2012 (horizontal) et, d’autre part, à un mécanisme de distribution des dotations de l’Etat vers les collectivités (vertical) : les modes de



calcul concernant les péréquations verticales et horizontales ont été revus avec des modalités dont l’impact n’est pas encore défini.

II – Etat des finances de la ville et perspectives budgétaires

Un budget 2022 maîtrisé dans un contexte inflationniste historique

Lors de la préparation de notre BP 2022, et notamment à l’occasion du débat d’orientations budgétaires, l’inflation avait été identifiée comme le principal aléa et surtout comme la principale menace pesant sur les finances publiques comme sur celles de nos concitoyens d’ailleurs.

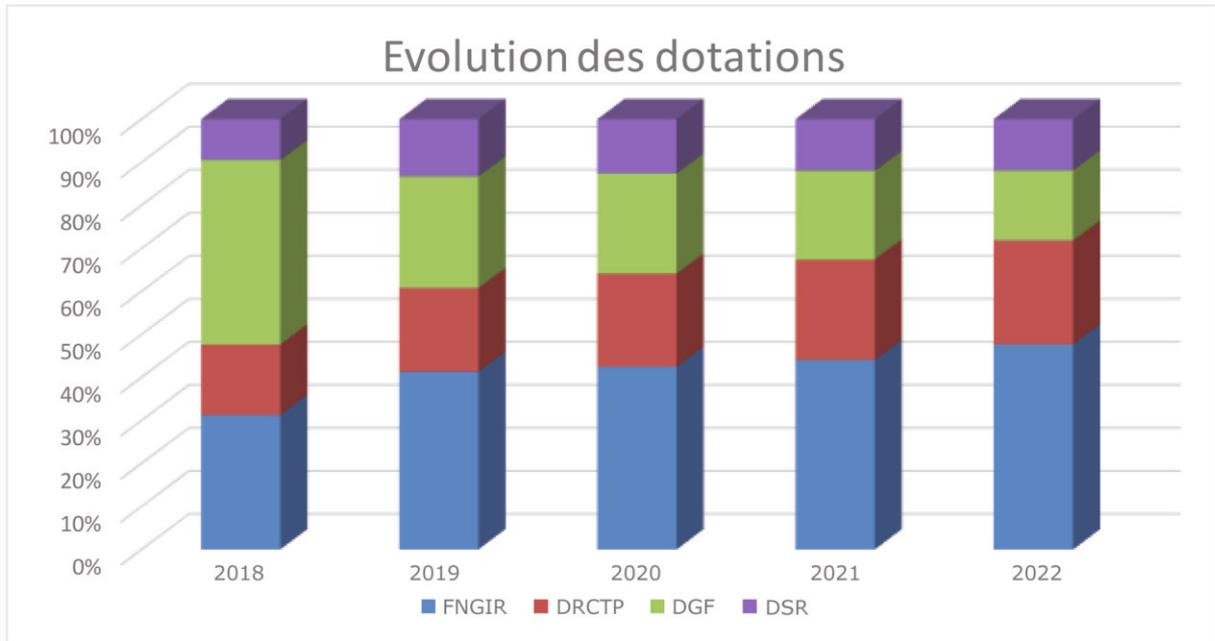
Les prévisions de résultats de l’exercice 2022 confirment malheureusement le niveau historique de cette inflation dont les effets ont pu être atténués sur le budget de la ville, pour les raisons analysées ci-dessous.

Les recettes de fonctionnement devraient s’élever, pour l’année 2022, à la somme de 21 164 525 €, soit une hausse de 8,62 % par rapport à l’exercice 2021.

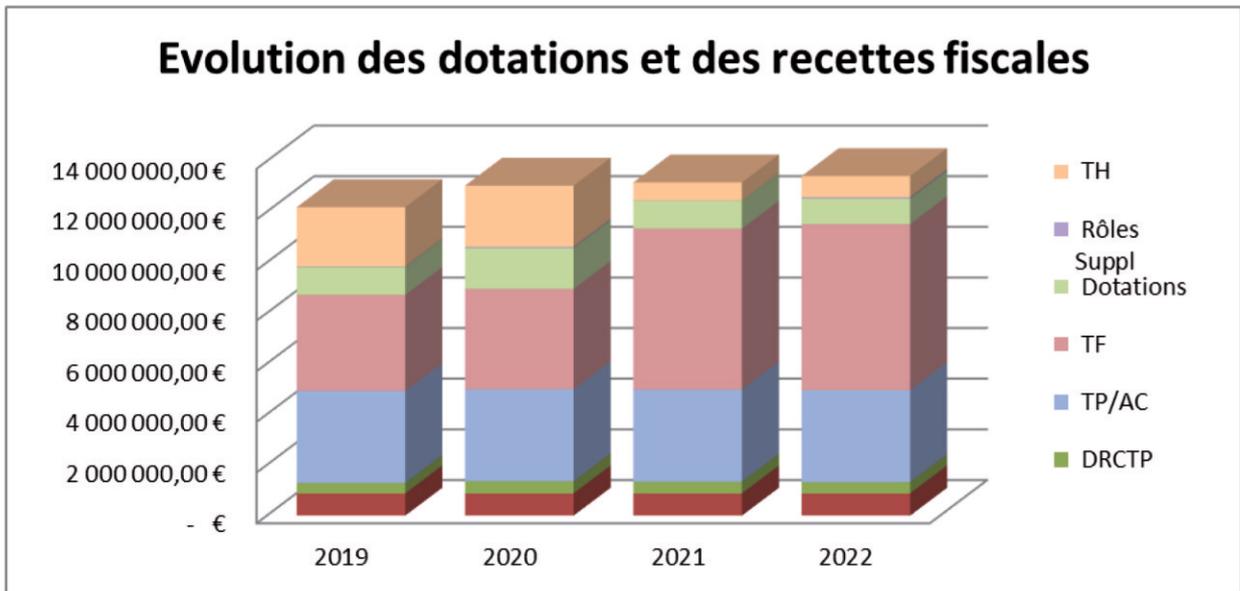
Parmi les faits saillants concernant les recettes de fonctionnement, on peut relever :

- En matière de fiscalité, si la réforme de la taxe d’habitation sur les résidences principales nous a fait perdre une partie du dynamisme liée à cette recette, grâce à l’attractivité d’un territoire d’exception, la revalorisation des bases de 3,5% décidée par l’Etat redonne un souffle à nos recettes fiscales, comme l’illustre le graphique ci-dessous.

Quant aux dotations de l’Etat, elles se sont élevées à 1 839 228€ en 2022.

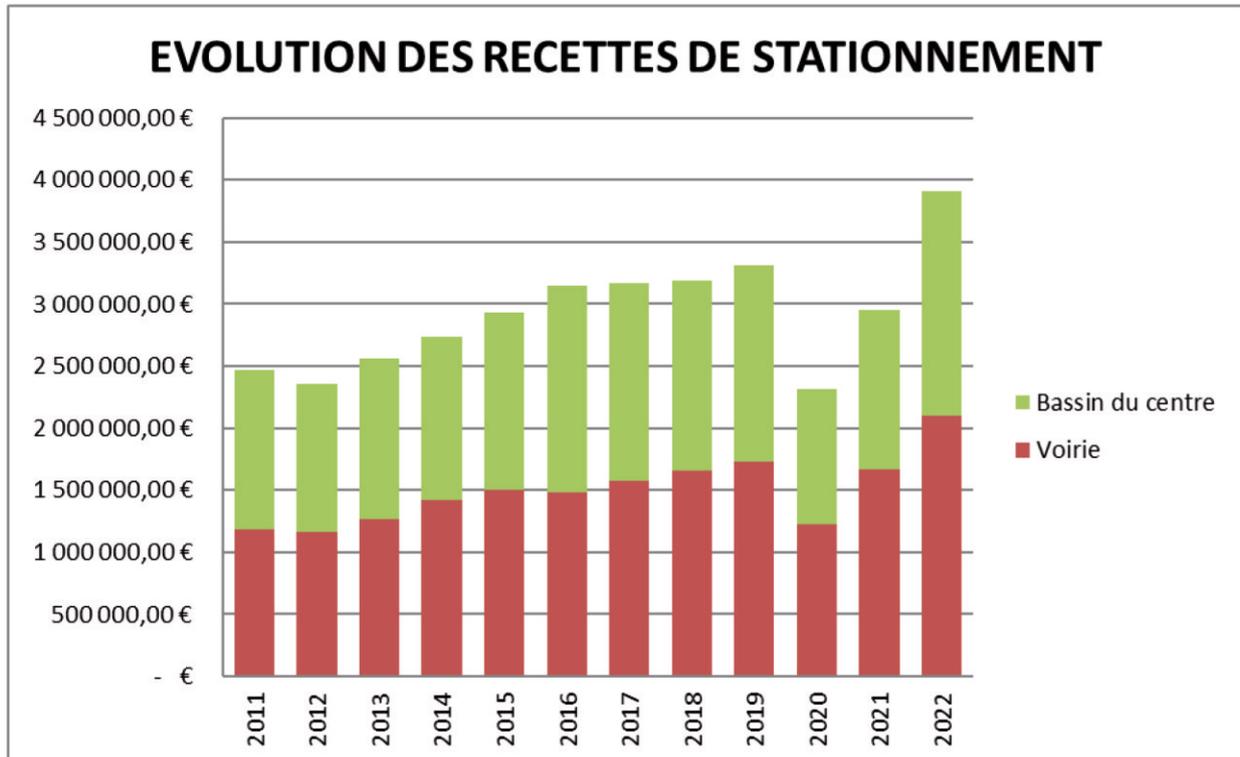


L'ensemble des recettes liées à la fiscalité locale/dotations devraient s'élever en 2022 à 13 411 117 €.

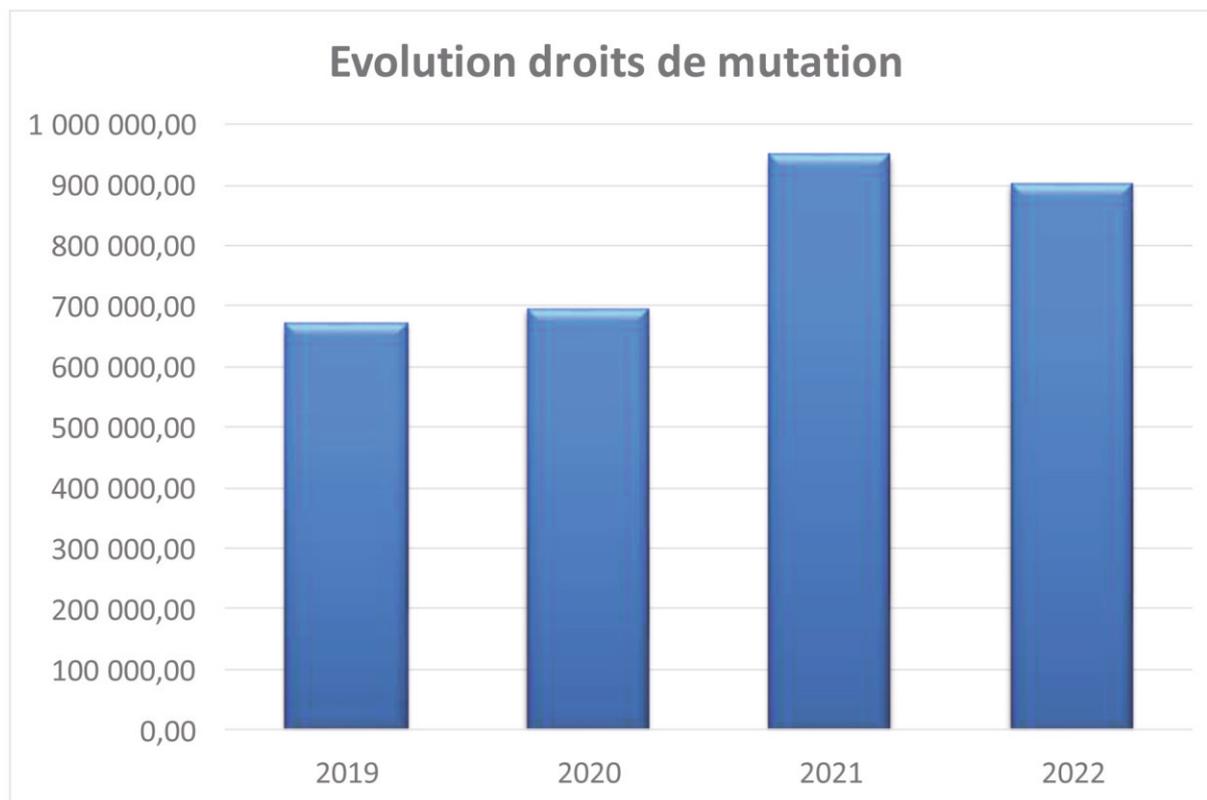


- Grâce à nos nombreux visiteurs, des recettes de stationnement en hausse : nous avons pu effectivement constater que la fréquentation de nos parkings avait retrouvé et même dépassé celle de la période avant Covid. Nous devrions nous en réjouir car ces dernières nous permettent la réalisation de nombreux projets sans recourir à la hausse des taux d’imposition.

Au total, les recettes de stationnement devraient s’élever en 2022 à 3 910 244 €.



- S’agissant des droits de mutation qui avaient connu une forte hausse après le confinement en 2021, le montant de ces derniers reste stable en 2022.



S’agissant des dépenses de fonctionnement, celles-ci devraient s’élever à un montant de **18 071 011,51 €**, soit une hausse de **9,06%**.

Cette hausse s’explique par un retour à une année quasi-normale et surtout par l’explosion des prix de l’énergie et par la revalorisation du point d’indice de rémunération des fonctionnaires (+ 3,5 % soit 140 000 € en plus en 2022).

Rappelons que la hausse des coûts de l’énergie a été atténuée grâce à la mise en œuvre, dès 2010, d’un dispositif innovant pour la gestion de notre patrimoine : le contrat de performance énergétique. Sans celui-ci, en 2022, notre facture de chauffage aurait été alourdie de 469 000 €.

Si le premier poste de dépense reste la masse salariale comme dans toutes les collectivités, un pilotage adroit a permis de limiter l’impact des mesures gouvernementales.



Quant aux charges à caractère général, elles s'élèvent à 5 471 598.87€ soit une hausse sans surprise de 13,89% par rapport à 2021 impactées au premier chef par la hausse des coûts de l'énergie.

Les autres charges de gestion courante qui englobent l'ensemble des subventions (CCAS, ASSOC, SDIS), en augmentation par rapport à 2021, s'élèvent à 2 038 704 € soit +9,60%.

Concernant les charges financières, elles poursuivent leur baisse. Nous avons réglé au titre des intérêts d'emprunt la somme de 174 887 € (-4,23%).

Vous trouverez ci-dessous un tableau illustrant l'évolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2019/2022.

		2019	2020	2021	2022
011	Charges à caractère général	5 037 752,00 €	4 945 329,18 €	4 804 447,82 €	5 471 598,87 €
012	Charges de personnel	9 453 038,00 €	9 406 478,47 €	9 469 460,48 €	9 538 984,07 €
65	Autres charges de gestion courante	1 803 540,00 €	1 905 252,55 €	1 860 046,81 €	2 038 703,73 €
66	Charges financières	229 726,00 €	201 990,36 €	182 611,44 €	174 887,06 €
	TOTAL	16 524 056,00 €	16 459 050,56 €	16 316 566,55 €	17 224 173,73 €

Dans un contexte contraint et inédit, la stabilité financière de la collectivité, conjuguée à une gestion volontaire, nous permettraient d'obtenir un résultat provisoire de la section de fonctionnement s'élevant à 4 132 747,08 €.



- **Autofinancement dégagé**

	2020	2021	2022
Autofinancement brut	2 893 014	2 914 190	3 027 022
Taux autofinancement brut / recettes fonctionnement	15%	15%	14%
Remboursement de capital	773 076	795 181	865 169
Autofinancement net	2 119 939	2 119 010	2 161 853
Taux autofinancement net / recettes fonctionnement	11%	11%	10%

A cet autofinancement, se sont ajoutés des financements importants obtenus de nos partenaires publics (Etat, Région, Département, ...) pour un montant de 928 000 €, ainsi qu’un emprunt d’équilibre d’un montant de 1 445 000 €.

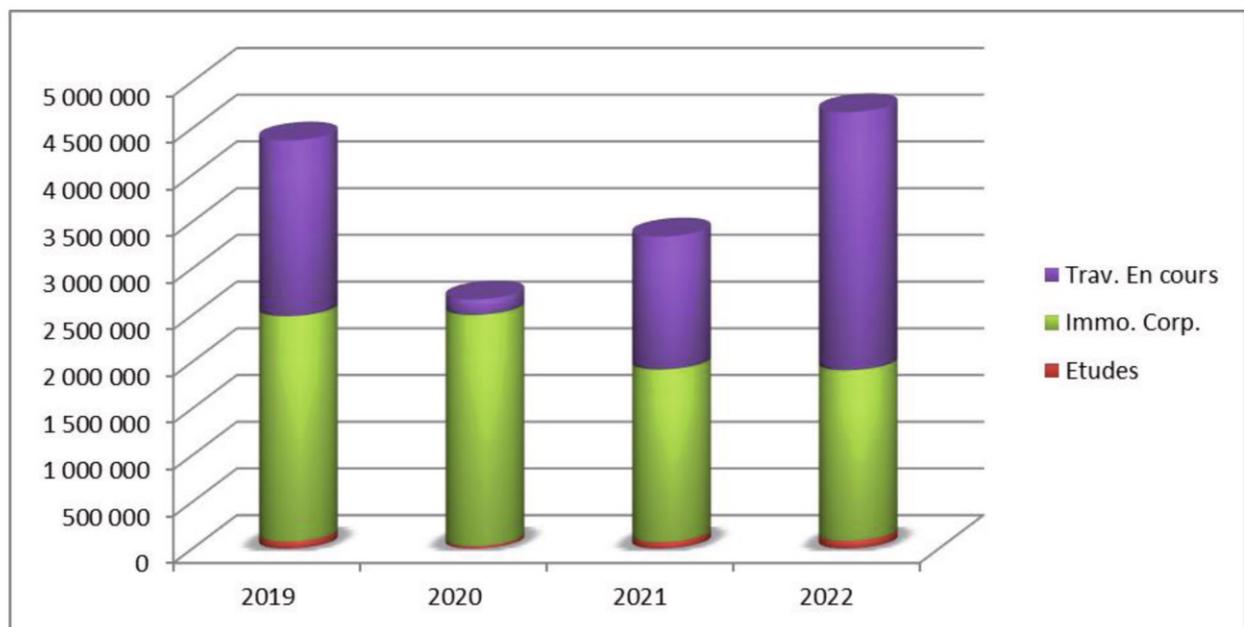
Au total, les recettes d’équipement 2022, s’élèvent à la somme de 3 873 415,40€ et nous ont permis de financer les réalisations suivantes :

- Requalification du parvis de l’hôtel de ville
- Aménagements intérieurs de la Lieutenance (résidence d’artiste et CIAP dont l’ouverture est prévue le 8 avril prochain)
- 2^e phase de la construction du bâtiment destiné au personnel des espaces verts
- Attribution d’équipements numériques dans les écoles
- Achèvement des travaux de réhabilitation du bâti du Manoir du Désert
- Aménagement de l’aire des camping-cars (marquage des emplacements, renforcement électrique et pose d’une barrière et de bornes de péage)
- Renforcement du mur de soutènement de la rue de l’homme de bois

- Restauration de la Chaloupe Sainte-Bernadette
- Renouvellement des audioguides des Maisons Satie
- Participation au Projet la Mora, lequel inclut également une maison des apprentis des métiers de la mer

En lien avec la SHEMA, titulaire de la concession d’aménagement, on peut également relever les travaux de requalification de la rue Liabastre.

Le tableau ci-dessous illustre l’évolution des dépenses d’investissement sur les derniers exercices :





III – Budget 2023

Nous l’avons tous compris, les orientations 2023 s’inscriront dans un contexte des plus contraints qu’il nous appartient de dépasser pour répondre aux attentes de nos administrés et mettre en œuvre les politiques publiques municipales liées à l’éducation, l’enfance, les solidarités notamment les seniors, les personnes en situation de handicap. Il nous faudra également poursuivre la transition écologique, renforcer la sécurité, sans oublier la préservation de notre patrimoine et le développement de nos activités culturelles.

Dans le domaine éducatif, en dépit des ralentissements rencontrés, le projet des deux écoles reste une priorité. Pour l’école du Plateau, il s’agira notamment de finaliser le choix du site d’implantation. Quant au centre-ville, l’année 2023 devrait permettre de définir les modalités de relocalisation de la crèche les Petits Moussaillons sur l’ancien site Caubrière et d’optimiser notre projet en intégrant des logements sociaux en centre-ville pour nos habitants.

Le CCAS pourra toujours s’appuyer sur la municipalité afin de remplir ses missions essentielles auprès des populations les plus fragilisées. Pour renforcer son action et se doter d’une politique sociale répondant au mieux aux besoins, le CCAS poursuivra et finalisera son analyse des besoins sociaux. Toujours dans le domaine des solidarités, le service d’aide à domicile s’équippera d’un outil de télégestion pour conforter son efficacité et renforcer les conditions de travail des agents municipaux.

Dans le domaine de l’écologie, nous poursuivrons notre action avec le même volontarisme et avec toujours plus d’ambition pour faire face à ces enjeux cruciaux. On peut ainsi citer : développement et évaluation de notre plan de sobriété énergétique, nouvelle phase pour notre programme d’extinction de l’éclairage public et étude de la pertinence d’un transfert de la compétence au SDEC, travaux sur la Roselière, installation d’un pigeonnier au jardin du Tripot, sans oublier les initiatives qui seront mises en œuvre dans le cadre de « Honfleur Démonstrateur de ville durable », rappelons que seules 2 villes normandes ont été lauréates de cet appel à projet national.



Dans le cadre de notre politique initiée depuis plusieurs années et visant à assurer la sécurité de nos habitants, nous étendrons le maillage de notre système de vidéoprotection, en lien avec les services de police.

Notre territoire étant exposé à certains risques naturels et industriels, l'année 2023 sera mise à profit pour mettre à jour notre plan communal de sauvegarde. Parmi les actions envisagées, citons la mise en place d'un système d'alerte et d'information. Celui-ci sera intégré dans une application mobile dédiée à la ville de Honfleur qui permettra également à nos habitants et aux visiteurs d'accéder à de nombreuses informations municipales.

Toujours à des fins de communication, l'installation de deux panneaux d'information lumineux est également prévue.

A l'approche du millénaire de notre cité, plus que jamais, la pérennité et la conservation de nos monuments emblématiques demeureront au cœur de nos préoccupations. Ainsi, les églises Sainte-Catherine et Saint-Léonard, tout comme la Chapelle Notre-Dame de Grâce et le petit phare rouge bénéficieront d'importants travaux de restauration.

S'ajoutant à nos rendez-vous culturels habituels, l'ouverture du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine maritime (CIAP) La Lieutenance constituera l'évènement majeur de l'année 2023. On peut également relever l'exposition d'ampleur régionale présentée simultanément par les trois collectivités partenaires que sont la ville du Havre, la Métropole Rouen Normandie et la ville de Honfleur, autour de la traite atlantique (dite aussi traite "négrière"), manifestation qui s'est même vue décerner le label "Exposition d'intérêt national" par le Ministère de la culture. Sans oublier, la grande parade prévue dans le cadre de l'Armada le 18 juin prochain.

Puisque le débat d'orientation budgétaire est également l'occasion de réaliser un travail prospectif, il est essentiel de mentionner la réflexion à mener concernant la possibilité de créer une commune nouvelle avec La Rivière Saint-Sauveur, comme beaucoup de communes l'ont fait en France depuis plusieurs années. Il s'agit d'une opportunité méritant d'être étudiée.



Mais bien évidemment, avant de prendre quelque décision que ce soit, il faut réaliser une étude complète sur les avantages et les inconvénients pour nos deux communes, afin de prendre une décision en toute connaissance de cause, en associant nos habitants et en les invitant à s’exprimer.

Pour être complet, ci-dessous les estimations des principaux projets envisagés en 2023 :

- Rénovation de la rue haute : 1,267 M€
- Travaux église Sainte-Catherine et église Saint-Léonard : 685k€
- Restauration chapelle de Grâce : 58 000€
- Travaux de rénovation énergétique : CRAM + DST
- Démonstrateur ville durable : 50 k€
- Poursuite des études pour l’aménagement de l’entrée Est
- Panneaux lumineux d’informations, application mobile et investissements informatiques
- Etude école rue de l’homme de bois, projet extension musée Boudin : 80 k€
- Maitrise d’œuvre pour les opérations suivantes : renouvellement urbain du quartier Canteloup, rue chaussée et enfouissement des réseaux rues Bavole et Saint-Nicol



La mise en œuvre de ces différents projets nécessite de déterminer les moyens dont nous disposerons.

Les recettes de fonctionnement devraient s’élever en 2023 à 21 583 455 € contre 19 972 849 € en 2022.

Si la loi de finances 2023 prévoit une légère hausse de l’enveloppe globale de la DGF, il est vraisemblable que notre ville n’en bénéficie pas.

Aussi, nous prévoyons un montant total des dotations de 1 790 000 €.

Compte tenu du contexte inflationniste, et de ses conséquences délétères sur le quotidien de nos habitants, Monsieur le Maire et sa majorité municipale, proposeront une nouvelle fois de ne pas augmenter les taux d’imposition en 2023. Rappelons toutefois que l’Etat, et lui seul, a décidé d’une revalorisation des bases locatives à hauteur de 7,1%.

Le montant des recettes lié à la fiscalité pourrait s’élever à 7 788 592 €.

Toujours dans l’optique de préserver le pouvoir d’achat de nos concitoyens, Monsieur le Maire proposera également de geler l’ensemble des tarifs municipaux, à l’exception des tarifs de stationnement (hors abonnement) et du petit train touristique.

Le tableau ci-dessous illustre l’évolution probable de ces recettes (notamment stationnement, piscine, école de musique, musées, médiathèque) :

	2022 (réalisé)	2023 (prévision)
Stationnement	2 183 793	1 850 000
Redevance culturelle	398 509	300 000
Redevance sportive	58 746	45 000
Redevance de loisirs	57 568	45 000

Pour ce qui est de l’attribution de compensation versée par la CCPHB, avec le transfert de la compétence transport, s’accompagnant d’un nécessaire transfert de charges, elle sera diminuée.



Evidemment, nous poursuivrons nos recherches de financements complémentaires qu’il s’agisse de subventions, de mécénats ou de dons.

L’élaboration de notre budget 2023 sera très fortement impactée par l’inflation, l’ouverture de la Lieutenance et des dépenses nouvelles contraintes nous obligeant non seulement à maintenir nos efforts de rigueur mais également à faire preuve de créativité pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Pour 2023, le montant de la masse salariale est évalué à 10 050 000 €, soit une hausse de 2,76 %. Le chapitre 012 devra notamment intégrer les créations de postes nécessaires au fonctionnement de La Lieutenance (140 000 €) mais également l’impact sur une année pleine de la revalorisation du point d’indice (280 000 €).

Malheureusement, le chapitre 011 subira de nouveau une forte augmentation, principalement due à l’explosion du prix des fluides, et cela en dépit des mesures prises dans le cadre de notre plan de sobriété.

Ci-dessous l’évolution de ces dépenses sur la période 2021/2023 :

	2021	2022	2023
EAU	75 996	104 245	108 415
ELECTRICITE	563 509	544 530	626 210
CHAUFFAGE	206 508	575 282	661 575
CARBURANT	97 725	123 786	142 354
TOTAL	943 738	1 347 844	1 538 553

Enfin, la subvention versée au CCAS sera maintenue à 770 000 €. S’agissant des associations, la municipalité poursuivra son soutien à ces acteurs essentiels à la vie de notre cité.

IV – Programmation des investissements

Construction d’une école sur le Plateau / Réhabilitation des écoles en centre-ville / Création d’un service de restauration scolaire en régie

Relocalisation des petits moussaillons

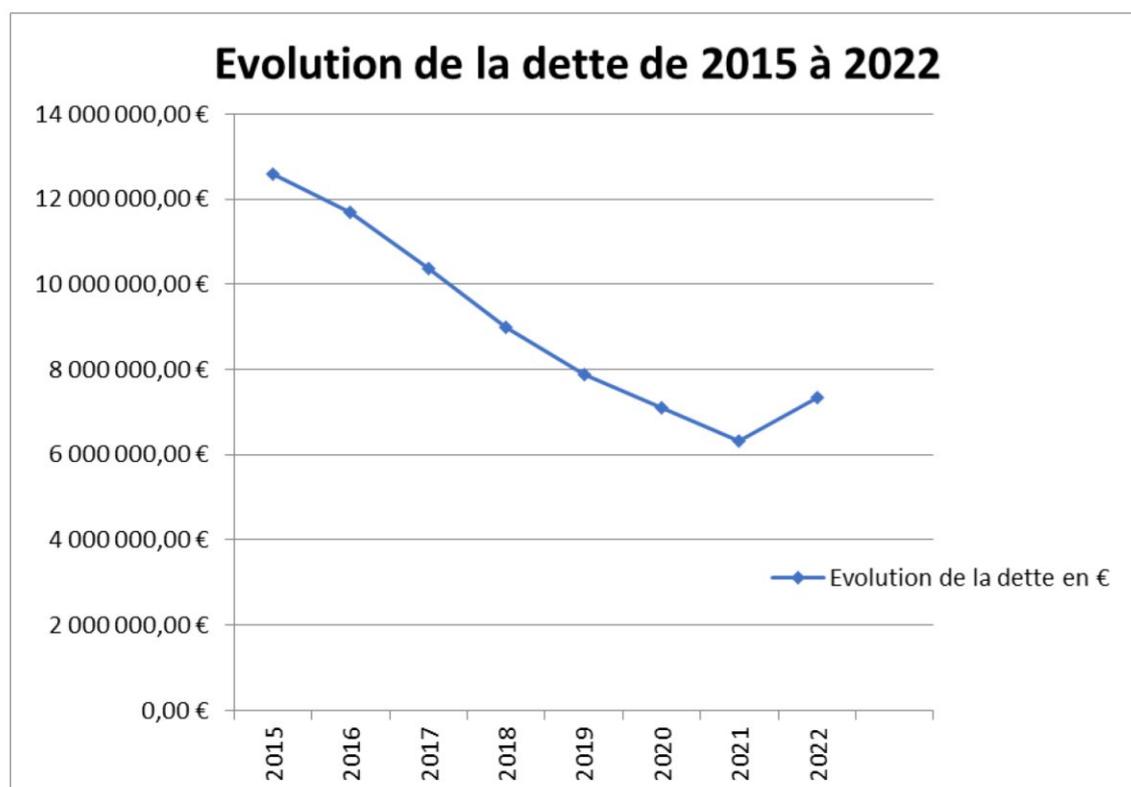
Rénovation de la rue chaussée

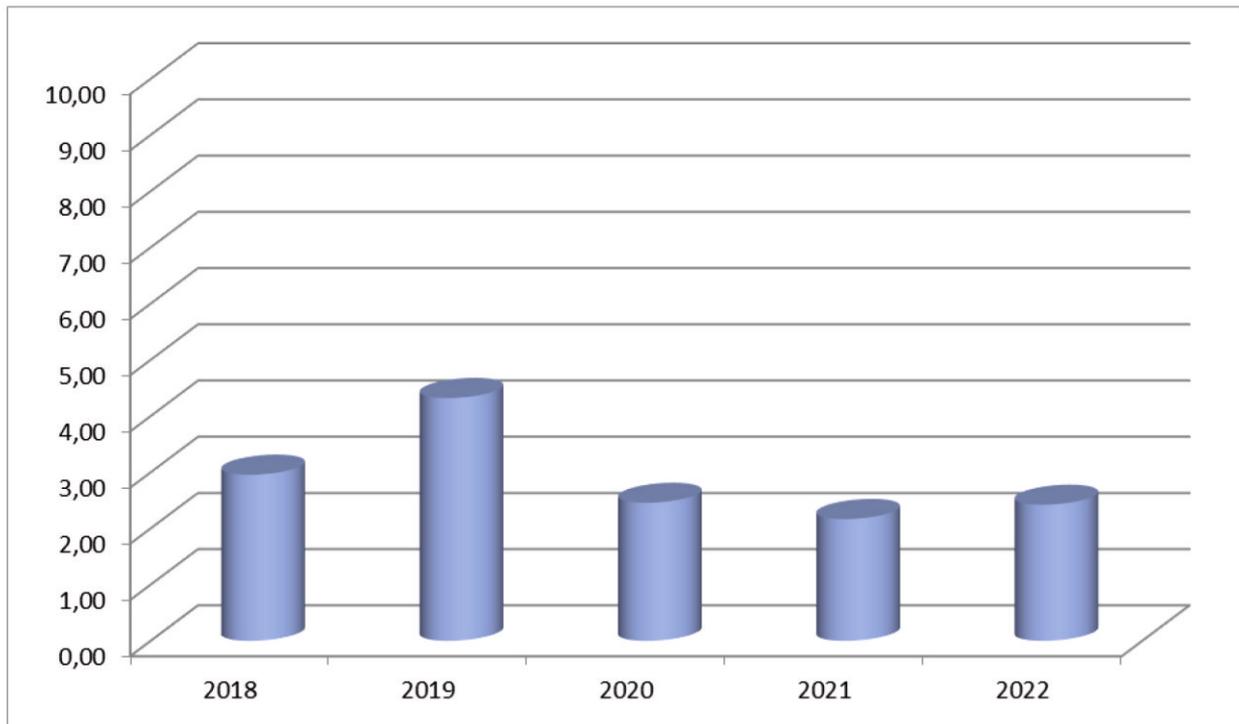
Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur le quartier du Canteloup

Aménagements de l’entrée Est / Démonstrateur ville durable

V – Structure et gestion de la dette

Sur la période 2015/2022, l’encours de la dette est passé de 12 589 312€ à 7 329 345 €.



Evolution de la capacité de désendettement (en années) :

Force est de constater qu’en dépit des difficultés rencontrées ces dernières années, notre collectivité fait preuve d’une grande résilience. Cette solidité face aux aléas trouve son origine dans le choix de politiques d’investissement dynamiques reposant sur de solides bases financières. Dans l’avenir, il nous appartient de conserver cet élan au service de Honfleur et de ses habitants.